

**DEMANDE DE VISA TRANSFORMABLE EN LONG SEJOUR
POUR ETUDES DE LONGUE DUREE**

Liste des pièces à fournir :

- Formulaire de demande de visa transformable long séjour dûment rempli, daté et signé (à télécharger sur le site de l'Ambassade) ;
- 01 photo d'identité récente (à coller sur le formulaire de demande) ;
- Passeport original en cours de validité dont l'expiration est à plus de 6 mois après la date de retour. Il doit contenir au moins deux pages libres lors du dépôt de dossier ;
- Copie du Passeport (Page de données biométriques) ;
- Certificat d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé homologué par l'Etat Malagasy ;
- Copie du dernier diplôme (Baccalauréat, Licence ou Master) ;
- Attestation d'hébergement délivrée par l'organisme d'accueil (signée et tamponnée). Si le demandeur est hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur visée par l'Administration malgache (Fokontany) + un certificat de résidence à son nom + la copie de sa carte de résidente valide ;
- Attestation de bourse ou justificatif de ressource (lettre d'engagement signée et légalisée + copie du 3 dernier bulletin de paie + copie CIN du garant) ;
- Extrait de Casier judiciaire Bulletin N°3 (moins de 3 mois original) ;
- Attestation de changement de résidence délivrée par la mairie en France (*Une déclaration sur l'honneur ou une attestation signée par l'intéressé(e) même visée par la Mairie n'est pas recevables*) ;
- Copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable ;
- Copie du billet d'avion aller-retour 1 mois ou un billet modifiable ;
- Droit : 32 € (Par chèque à l'ordre de l'Ambassade de Madagascar ou en espèces à payer uniquement auprès du Service Comptabilité de l'Ambassade).

N.B : - *Le visa de court séjour n'est pas transformable en visa de long séjour à Madagascar.*

- *Le service peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires pour le besoin de l'instruction du dossier.*
- *Arrivant à Madagascar, vous disposez d'un délai d'un (01) mois pour effectuer la demande de carte de résident auprès du Ministère de l'Intérieur, Service d'immigration et d'émigration en déposant les mêmes documents (originaux).*
- *Les droits de visa ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un remboursement.*
- *Pour les demandes envoyées par courrier, prévoir au moins 10 jours avant la date de départ et joindre une enveloppe affranchie avec suivi ou courrier express avec les coordonnées de l'usager pour le retour (Chronopost, Lettre recommandée, UPS, DHL, etc.).*
- *Tout dossier incomplet ne sera pas traité.*

Dépôt de demande de visa : Lundi au vendredi de 09H00 à 13h30
Retrait de passeport muni de visa : Lundi au vendredi de 14H30 à 16h30
Délai de traitement: 03 jours ouvrés pour compter de la réception du dossier complet

Email : servicevisas.ambamadparis@gmail.com